

N° 2025-062

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE PRESTATION DE COLLECTE DE VERRE
POUR LE COMPTE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES VERSANTS D'AIME**

L'an deux mil vingt-cinq le 26 mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué le treize mars, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

Michel GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, LIMONTA VERTHIER Muriel, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle
MM. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, FAVRE Didier, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, PELLICIER André, URBAIN Xavier, VIBERT Christian

Absents excusés :

Mme GIROD-GEDDA Isabelle (donne pouvoir à M. Richard BROCHE)
MM. SILVESTRE Jean- Louis (donne pouvoir à M. Christian VIBERT), VILLIBORD Guillaume (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE)

Absents :

Mme ASTIER Fabienne
MM. MARCHAND-MAILLET Thierry, TRAISSARD Robert

En exercice : 27 Présents : 21 Absents : 6 dont pouvoir : 3

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'un avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 22 Janvier 2025 sous la forme d'un appel d'offres ouvert afin de retenir un prestataire pour assurer la collecte du verre sur le territoire de la communauté de communes Les Versants d'Aime.

Lors de l'ouverture des plis, il a été constaté qu'une seule offre avait été déposée. Après avis de la commission d'appel d'offres réunie le 13 Mars 2025, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer le marché dans les conditions suivantes :

Attributaire	Solution et montant retenus
NANTET LOCABENNES	79,87 € HT / Tonne sur la base de 1200 tonnes par an soit 96 233 € HT / an

La date de début d'exécution du marché est fixée au 1^{er} Mai 2025 pour une durée d'un an soit jusqu'au 30 Avril 2026.

Il sera renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale du marché ne pourra pas excéder 4 ans soit jusqu'au 30 Avril 2029.

Le marché ne comporte pas de montant minimum mais un montant maximum fixé à 120 000 € HT par an.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 24
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 24
- nombre de votes « pour » : 24
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R2124-1 et R2124-2, R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande Publique,

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique,

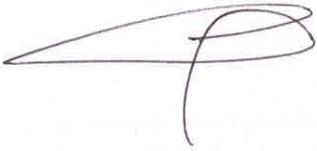
Vu l'avis de la commission des marchés publics du 13 mars 2025.

AUTORISE le Président à signer le marché de prestations pour la collecte de verre.

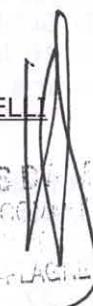
FAIT ET DELIBERE LE 26 MARS 2025.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Michel GOSTOLI



Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AI
COMMUNAUTE DE CO
1002, AVENUE DE
BP 60 - 73212 AIME-LAVALAGNE CEDEX